



Distr. générale 16 mars 2020 Français

Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa cinquante et unième session, tenue à Madrid du 2 au 9 décembre 2019

Table des matières

		Paragraphes	Page
	Abréviations et sigles		3
I.	Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1-2	4
II.	Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	3-9	4
	A. Adoption de l'ordre du jour	3-4	4
	B. Organisation des travaux de la session	5-6	6
	C. Élection des membres du Bureau autres que le Président	7-8	6
	D. Activités prescrites	9	7
III.	Rapport du Comité de l'adaptation (Point 3 de l'ordre du jour)	10	7
IV.	Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme (Point 4 de l'ordre du jour)	11	7
V.	Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (Point 5 de l'ordre du jour)	12	8
VI.	Action commune de Koronivia pour l'agriculture (Point 6 de l'ordre du jour)	13-24	8
VII.	Questions relatives à l'état de la science et à l'examen (Point 7 de l'ordre du jour)	25-42	9
	A. Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de	25	0
	sa réalisation	25	9
	B. Recherche et observation systématique	26–42	10
/III.	Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (Point 8 de l'ordre du jour)	43-53	12
IX.	Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto	54 57	12
	et de l'Accord de Paris (Point 9 de l'ordre du jour)	54–57	13
X.	Questions méthodologiques relevant de la Convention (Point 10 de l'ordre du jour)	58-63	14

GE.20-04103 (F) 070420 090420





	A.	Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention	58	14
	B.	Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention	59	14
	C.	Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre	60-61	14
	D.	Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent	00 01	14
	ъ.	dioxyde de carbone des gaz à effet de serre	62	15
	E.	Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux	63	15
XI.	Questions méthodologiques relevant de l'Accord de Paris (Point 11 de l'ordre du jour)			15
	A.	Tableaux communs pour la communication électronique des informations contenues dans les rapports nationaux d'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre		15
	В.	Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris		15
	C.	Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations relatives à l'appui fourni et mobilisé en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités, ainsi qu'à l'appui nécessaire et reçu au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris		15
	D.	Aperçus du rapport biennal au titre de la transparence, du document national d'inventaire et du rapport d'examen technique par des experts, conformément aux modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence des mesures et de l'appui		15
	E.	Programme de formation pour les experts participant à l'examen technique .	64	16
XII.	-	estions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris (Point 12 de l'ordre our)	65-71	16
	A.	Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris	66–67	16
	B.	Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris	68-69	17
	C.	Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris	70-71	17
XIII.	Rap	ports annuels sur les examens techniques (Point 13 de l'ordre du jour)	72–74	17
	A.	Examen technique des informations relatives aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention	72	17
	B.	Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention	73	17
	C.	Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier		
		du Protocole de Kyoto	74	18
XIV.		estions diverses (Point 14 de l'ordre du jour)	75	18
$\mathbf{v}v$	Clâ	ture et rapport de la session (Point 15 de l'ordre du jour)	76-70	15

Abréviations et sigles

CEOS Comité mondial d'observation de la Terre par satellite
CGMS Groupe de coordination des satellites météorologiques

CKI Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises

en œuvre

CMA Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de

Paris

CMP Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de

Kyoto

COP Conférence des Parties

FEM Fonds pour l'environnement mondial

FVC Fonds vert pour le climat

GIEC Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

OMM Organisation météorologique mondiale
ONG Organisation non gouvernementale

PMA Pays les moins avancés

PMRC Programme mondial de recherche sur le climat

SBI Organe subsidiaire de mise en œuvre

SBSTA Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

SMOC Système mondial d'observation du climat

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

- 1. Le SBSTA a tenu sa cinquante et unième session à l'IFEMA Feria de Madrid, à Madrid, du 2 au 9 décembre 2019.
- 2. Le Président du SBSTA, M. Paul Watkinson (France), a ouvert la session le lundi 2 décembre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a aussi salué Annela Anger-Kraavi (Estonie) en sa qualité de Vice-Présidente du SBSTA et Stella Gamma (Malawi) en sa qualité de Rapporteuse.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

- 3. À sa 1^{re} séance, le 2 décembre 2019, le SBSTA a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2019/3).
- 4. Le SBSTA a adopté l'ordre du jour ci-après¹:
 - 1. Ouverture de la session.
 - 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux de la session ;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - d) Activités prescrites.
 - 3. Rapport du Comité de l'adaptation*.
 - 4. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme*.
 - 5. Mise au point et transfert de technologies : Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques*.
 - 6. Action commune de Koronivia pour l'agriculture*.
 - 7. Questions relatives à l'état de la science et à l'examen :
 - a) Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation*.
 - b) Recherche et observation systématique.
 - 8. Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones.
 - 9. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris*.

Les points communs aux ordres du jour de la cinquante et unième session du SBI et du SBSTA sont marqués d'un astérisque.

- 10. Questions méthodologiques relevant de la Convention :
 - a) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ;
 - d) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre ;
 - e) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.

11. Questions méthodologiques relevant de l'Accord de Paris :

- Tableaux communs pour la communication électronique des informations contenues dans les rapports nationaux d'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre;
- b) Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris :
- c) Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations relatives à l'appui fourni et mobilisé en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités, ainsi qu'à l'appui nécessaire et reçu au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris;
- d) Aperçus du rapport biennal au titre de la transparence, du document national d'inventaire et du rapport d'examen technique par des experts, conformément aux modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence des mesures et de l'appui;
- e) Programme de formation pour les experts participant à l'examen technique.

12. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :

- a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
- b) Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
- c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris.

13. Rapports annuels sur les examens techniques :

- Examen technique des informations relatives aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
- b) Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
- c) Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

- 14. Questions diverses.
- 15. Clôture et rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

- 5. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1^{re} séance. Le Président a appelé l'attention sur la date limite, fixée au samedi 7 décembre à 13 heures, à laquelle tous les groupes devraient avoir achevé leurs travaux afin que les projets de conclusions soient disponibles en temps voulu pour la séance plénière de clôture, le lundi 9 décembre. Sur proposition du Président, le SBSTA est convenu de procéder selon ces modalités et conformément aux conclusions adoptées antérieurement par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)² sur l'achèvement en temps voulu des négociations et les méthodes de travail connexes. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf organisations intergouvernementales : le SMOC, le CEOS-CGMS, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques relevant de la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le GIEC, le PMRC et l'OMM.
- À la 2^e séance du SBSTA, qui s'est tenue le 2 décembre, conjointement avec la 2^e séance de la vingt-cinquième session de la COP, la 2^e séance de la quinzième session de la CMP, la 2^e séance de la deuxième session de la CMA et la 2^e séance de la cinquante et unième session du SBI, des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties au nom des groupes de Parties suivants : Groupe des États d'Afrique ; Alliance des petits États insulaires; Groupe des États arabes; Argentine, Brésil et Uruguay; Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique - Traité commercial entre les peuples ; Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine; Coalition des pays à forêts tropicales humides; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne et ses États membres ; Le Groupe des 77 et la Chine; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes; PMA; Pays en développement animés du même esprit; Groupe composite. Des déclarations ont également été faites par des représentants d'ONG du monde des affaires et de l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, d'ONG représentant les établissements de recherche et les instituts indépendants, d'ONG syndicales, du Groupe Femmes et genre et d'ONG de jeunes³.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

- 7. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, en application duquel le SBSTA élit son vice-président et son rapporteur. À la même séance, le SBSTA a indiqué que les consultations sur la désignation de candidats étaient en cours.
- 8. À sa 3e séance, le 9 décembre, le SBSTA a élu Kakhaberi Divani (Géorgie) Vice-Président pour 2020. À la même séance, il a été informé qu'aucune candidature au poste de rapporteur n'avait été reçue et que la Rapporteuse exercerait son mandat jusqu'à ce que les élections aient lieu.

² FCCC/SBI/2014/8, par. 213 et 218 à 221.

³ Les déclarations figurent dans l'enregistrement de la séance, disponible à l'adresse: https://unfccc-cop25.streamworld.de/webcast/joint-plenary-sbi-sbsta-cop-cmp-and-cma-to-take-up.

D. Activités prescrites

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

9. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1^{re} séance et a pris note des informations fournies au sujet des activités prescrites se déroulant pendant la session, qui figurent dans la note de réflexion du Président⁴.

III. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 3 de l'ordre du jour)

10. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2019/3. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 10 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles cofacilitées par M^{me} Anger-Kraavi et Pepetua Latasi (Tuvalu). À sa 3^e séance, le SBSTA a noté que les Parties n'étaient pas parvenues à s'entendre sur des conclusions. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session (juin 2020).

IV. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et examen de 2019 du Mécanisme

(Point 4 de l'ordre du jour)

11. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2019/5 et FCCC/SB/2019/5/Add.1 et des communications relatives à la question⁵. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 9 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles cofacilitées par Marianne Karlsen (Norvège) et Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago). À leur 3^e séance, après avoir examiné le rapport annuel du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁶ et entrepris l'examen de 2019 du Mécanisme international de Varsovie sur la base du mandat de l'examen⁷, le SBSTA et le SBI ont recommandé un projet de décision⁸ pour examen et adoption par le ou les organes compétents⁹. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Voir le chapitre III de la note, disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/SBSTA51%20reflections%20note.pdf.

⁵ Toutes les contributions mentionnées dans le présent rapport sont disponibles à l'adresse suivante : https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx.

⁶ FCCC/SB/2019/5 et Add.1.

⁷ FCCC/SBI/2019/9, annexe I, et FCCC/SBSTA/2019/2, annexe.

⁸ Voir le document FCCC/SB/2019/L.8.

⁹ Devenues les décisions 2/CP.25 et 2/CMA.2 (modifiées par la COP et la CMA, respectivement, avant leur adoption).

V. Mise au point et transfert de technologies : Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

(Point 5 de l'ordre du jour)

12. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2019/4. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 13 a) de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles cofacilitées par M^{me} Gama et Steven Turnbull (Australie). À leur 3^e séance, le SBSTA et le SBI ont recommandé des projets de décision sur la question¹⁰, pour examen et adoption à la vingt-cinquième session de la COP et à la deuxième session de la CMA¹¹.

VI. Action commune de Koronivia pour l'agriculture

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

13. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2019/1 et FCCC/SB/2019/2 et des communications relatives à la question. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 8 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles cofacilitées par Monika Figaj (Pologne) et Milagros Sandoval (Pérou). À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous.

2. Conclusions

- 14. Le SBSTA et le SBI ont poursuivi ensemble l'examen des questions relatives à l'agriculture¹².
- 15. Le SBSTA et le SBI ont examiné les rapports sur les deux ateliers consacrés à la feuille de route de Koronivia, sur les thèmes 2 b) (Méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience) et 2 c) (Amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau), qui avaient été organisés à leur cinquantième session¹³.
- 16. Ayant examiné le rapport de l'atelier sur le thème 2 b), le SBSTA et le SBI ont constaté qu'il existait divers outils d'évaluation et de suivi de l'adaptation et de ses retombées positives, mais qu'ils pourraient bénéficier de nouveaux ajustements et que de nouveaux outils pourraient être mis au point en fonction des circonstances propres à chaque pays, en tenant compte de l'importance du partage des meilleures pratiques entre pays et autres acteurs et du rôle primordial des sciences, de la technologie et du renforcement des capacités pour faciliter la collecte des données et l'évaluation de l'adaptation.
- 17. Ayant examiné le rapport de l'atelier sur le thème 2 c), le SBSTA et le SBI ont également constaté que les questions relatives au carbone du sol, à la santé des sols et à la fertilité des sols ainsi qu'à la gestion durable des sols et à la gestion intégrée de l'eau étaient liées au contexte et que, compte tenu de la situation des pays, il fallait les aborder de façon globale et inclusive pour tirer pleinement parti du potentiel que représente une productivité accrue en contribuant à la sécurité alimentaire, à l'adaptation et à ses retombées positives ainsi qu'au renforcement des puits de carbone.

¹⁰ Voir le document FCCC/SB/2019/L.7.

¹¹ Décisions 14/CP.25 et 8/CMA.2, respectivement.

¹² Conformément à la décision 4/CP.23, par. 1.

¹³ FCCC/SB/2019/1 et FCCC/SB/2019/2.

- 18. Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties à examiner les politiques, mesures et initiatives pertinentes, y compris les plans et stratégies nationaux, qui aideraient à mettre en œuvre les activités mentionnées aux paragraphes 16 et 17 ci-dessus.
- 19. Le SBSTA et le SBI ont préconisé que les organes constitués et les organismes de financement continuent de participer à l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, en soulignant qu'il était possible de créer des liens qui permettraient de renforcer l'action engagée et d'améliorer la mise en œuvre.
- 20. Le SBSTA et le SBI se sont félicités de l'atelier sur la feuille de route de Koronivia consacré au thème 2 d) (Amélioration de l'utilisation des nutriments et de la gestion des effluents d'élevage dans l'optique de systèmes agricoles durables et résilients) organisé à l'occasion des sessions en cours, et ont dit attendre avec intérêt d'examiner le rapport sur cet atelier à leur cinquante-deuxième session (juin 2020). Ils ont en outre jugé positives les communications des Parties et des observateurs qui avaient contribué aux ateliers.
- 21. Le SBSTA et le SBI se sont également félicités de la participation aux ateliers d'observateurs et de représentants des entités fonctionnelles du Mécanisme financier (FEM et FVC), du Fonds pour l'adaptation, du Fonds pour les pays les moins avancés administré par le FEM, du Fonds spécial pour les changements climatiques et des organes constitués au titre de la Convention. Ils ont pris note avec satisfaction des travaux déjà entrepris sur les questions ayant trait à l'agriculture par ces entités, qu'ils ont de nouveau invitées à contribuer aux travaux et à participer aux ateliers prévus dans la feuille de route de Koronivia¹⁴.
- 22. Le SBSTA et le SBI ont rappelé qu'ils avaient demandé¹⁵ au secrétariat d'organiser, outre les ateliers prescrits dans la feuille de route de Koronivia et sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires, un atelier intersessions entre leur cinquante et unième et leur cinquante-deuxième sessions, et d'établir un rapport sur cet atelier pour examen à leur cinquante-deuxième session. Ils ont accueilli avec satisfaction la contribution financière du Gouvernement néo-zélandais à l'atelier, qui aurait lieu à Bonn en mars 2020.
- 23. Le SBSTA et le SBI ont également rappelé qu'ils avaient invité¹⁶ les Parties et les observateurs à communiquer au plus tard le 20 avril 2020, à l'aide du portail prévu à cet effet¹⁷, leurs vues sur les thèmes 2 e) (Amélioration des systèmes d'élevage, y compris les systèmes de production agropastorale et autres) et 2 f) (Dimension socioéconomique et dimension liée à la sécurité alimentaire des changements climatiques dans le secteur agricole) de la feuille de route de Koronivia, qui feraient l'objet d'ateliers à l'occasion de leur cinquante-deuxième session.
- 24. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre l'examen de cette question à leur cinquante-deuxième session.

VII. Questions relatives à l'état de la science et à l'examen

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

25. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 7 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, ayant le même intitulé,

FCCC/SBSTA/2018/4, par. 64; FCCC/SBI/2018/9, par. 42; FCCC/SBSTA/2018/8, par. 23; FCCC/SBI/2018/22, par. 41; FCCC/SBSTA/2019/2, par. 44; FCCC/SBI/2019/9, par. 46.

¹⁵ FCCC/SBSTA/2019/2, par. 45, et FCCC/SBI/2019/9, par. 47.

 $^{^{16}\,}$ Voir les documents FCCC/SBSTA/2018/4, annexe I, et FCCC/SBI/2018/9, annexe I.

¹⁷ https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx.

dans le cadre de consultations informelles cofacilitées par Leon Charles (Grenade) et Madoka Yoshino (Japon). À leur 3e séance, ayant achevé leur examen de la portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme 18 au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis 19 en vue de sa réalisation en tenant compte des dispositions relatives à l'examen périodique figurant au paragraphe 4 de la décision 1/CP.16 et au paragraphe 79 de la décision 1/CP.18; des dispositions de la décision 19/CMA.1 relative au bilan mondial; de la section V de la décision 1/CP.24 relative au dialogue Talanoa; et des processus d'examen technique en cours 20, le SBSTA et le SBI ont recommandé un projet de décision 21 à la COP afin que celle-ci en poursuive l'examen et l'adopte à sa vingt-cinquième session 22. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

B. Recherche et observation systématique

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

26. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des communications relatives à la question. À sa 1^{re} séance, il est convenu que ce point serait examiné dans le cadre de consultations informelles cofacilitées par Elizabeth Bush (Canada) et Qingchen Chao (Chine). À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous.

2. Conclusions

- 27. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des activités et des informations présentées dans les déclarations faites à cette session par les représentants de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques au nom du CEOS et du CGMS, du SMOC, de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation (UNESCO), du GIEC, du PMRC et de l'OMM²³.
- 28. Le SBSTA a également pris note avec satisfaction des communications ci-après de l'OMM pour la session : *WMO Provisional Statement on the State of the Global Climate in 2019*; *Bulletin sur les gaz à effet de serre* de 2019 ; rapport intitulé *2019 State of Climate Services* ; et renseignements actualisés sur les activités du SMOC, du PMRC, de l'OMM et du Cadre mondial pour les services climatologiques²⁴.
- 29. Le SBSTA a pris note de la publication du rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques et les terres²⁵ et du rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique²⁶ ainsi que des réunions spéciales qu'il avait organisées avec le GIEC au sujet de ces rapports pendant la session²⁷. Il a

L'objectif global à long terme a été initialement défini au paragraphe 4 de la décision 1/CP.16 et actualisé au paragraphe 4 de la décision 10/CP.21.

¹⁹ Conformément aux paragraphes 9 et 10 de la décision 10/CP.21 et à la décision 18/CP.23.

Voir http://unfccc.int/resource/climateaction2020/tep/index.html et https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/technical-examination-process-on-adaptation-tep-a.

²¹ Voir le document FCCC/SB/2019/L.9.

²² Devenue la décision 5/CP.25 (modifiée par la COP avant adoption).

Disponibles à l'adresse https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx et à l'adresse https://unfccc.int/topics/science/workstreams/systematic-observation/chronology.

²⁴ Voir note 23 ci-dessus.

²⁵ GIEC. 2019. IPCC Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse Gas Fluxes in Terrestrial Ecosystems. PR Shukla, J Skea, E Calvo Buendia, et al. (eds.). Disponible à l'adresse https://www.ipcc.ch/report/srccl/.

²⁶ GIEC. 2019. Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique. H-O Pörtner, DC Roberts, V Masson-Delmotte, et al. (eds.). Disponible à l'adresse suivante : https://www.ipcc.ch/srocc/home/.

²⁷ Voir https://unfccc.int/event/srccl-special-event et https://unfccc.int/event/srccc-special-event.

exprimé ses remerciements et sa gratitude au GIEC et à la communauté scientifique pour la réalisation desdits rapports spéciaux.

- 30. Le SBSTA a pris note des communications des Parties concernant la Journée d'information sur la Terre 2019²⁸. Il a pris note également de la note d'information établie par son Président avant la session pour donner une vue d'ensemble de la manifestation²⁹.
- 31. Le SBSTA a remercié le secrétariat d'avoir organisé la Journée d'information sur la Terre 2019³⁰, tenue le 3 décembre 2019 en marge de la session. Il a également remercié les Parties et toutes les organisations et les programmes participants et leurs représentants pour leurs contributions à la Journée. Le SBSTA a salué le caractère diversifié et informatif des exposés, des affiches et du dialogue, et l'utilité des riches échanges d'informations auxquels la Journée avait donné lieu.
- 32. Le SBSTA a demandé à son président d'établir un rapport de synthèse sur la Journée d'information sur la Terre 2019, y compris sur les lacunes signalées en matière d'observation systématique, et de le diffuser avant sa cinquante-deuxième session.
- 33. Le SBSTA a pris note avec préoccupation de l'état du système climatique mondial qui est ressorti de la Journée d'information sur la Terre 2019.
- 34. Le SBSTA a reconnu l'importance d'une observation systématique soutenue, tant *in situ* que par télédétection, y compris depuis l'espace, pour surveiller les changements dans l'atmosphère, l'océan et la cryosphère, et sur la surface terrestre, pour soutenir l'adaptation, particulièrement dans les collectivités et les écosystèmes vulnérables, et pour contribuer à l'atténuation. Il a reconnu l'importance également de l'observation systématique pour faire progresser les connaissances sur le rôle de l'océan dans le système climatique et soutenir l'adaptation et l'atténuation dans les collectivités exposées aux changements océaniques.
- 35. Le SBSTA a souligné qu'il importait de renforcer l'observation systématique et d'intégrer les données aussi bien dans les modèles du système terrestre que dans d'autres modèles climatiques afin de perfectionner les modèles climatiques mondiaux et régionaux (et d'en réduire l'incertitude) et d'améliorer la réanalyse historique, les estimations des émissions et les projections futures, y compris pour soutenir l'application de la Convention et de l'Accord de Paris.
- 36. Le SBSTA a encouragé les Parties et les organisations compétentes à maintenir, renforcer et améliorer l'observation systématique, à accroître la densité du réseau d'observation et à remédier aux lacunes de l'observation systématique, y compris les lacunes des systèmes de surveillance en altitude et de la surveillance des océans et de la cryosphère et des zones de haute montagne, ainsi que des incidences des changements climatiques, particulièrement dans les régions et les pays les plus vulnérables.
- 37. Le SBSTA a salué les travaux de la communauté scientifique, des Parties, des prestataires de services climatologiques et des agences spatiales pour ce qui est de recueillir, de gérer et d'échanger librement les données et les produits de traitement de données en vue de remédier aux changements climatiques et aux risques climatiques actuels et futurs. Il a exhorté les Parties et les organisations compétentes à continuer de mettre en place et de promouvoir des structures de libre échange des données et de soutenir la mise au point de produits de données en libre accès, pertinentes et accessibles qui permettaient en particulier d'appuyer et de suivre les activités d'adaptation et d'atténuation.
- 38. Le SBSTA a reconnu l'importance des travaux et de la coordination du secrétariat du SMOC, y compris avec le secrétariat du Système mondial d'observation de l'océan, et a pris note de l'avancement du plan de mise en œuvre du SMOC³¹. Il a aussi pris note du projet du SMOC de présenter une vue d'ensemble de l'état du système mondial d'observation du climat en 2021, de remédier aux lacunes du système et de fixer pour celui-

²⁸ Voir note 23 ci-dessus.

²⁹ Disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/COP25_EarthInformationDay_ Informationnote.pdf.

³⁰ Voir https://unfccc.int/topics/science/events-meetings/systematic-observation/earth-information-day-2019.

³¹ https://gcos.wmo.int/en/gcos-implementation-plan.

ci de nouvelles exigences, et de publier une version actualisée de son plan de mise en œuvre en 2022³². Le SBSTA a invité les Parties, les coparrains du programme SMOC et les organisations compétentes à participer activement à ces travaux³³.

- 39. Le SBSTA a salué les résultats des ateliers régionaux SMOC-OMM du Système mondial intégré des systèmes d'observation³⁴, organisés pour les îles du Pacifique (à Nadi (Fidji), du 9 au 12 octobre 2017), l'Afrique de l'Est (à Entebbe (Ouganda), du 31 octobre au 2 novembre 2018) et les Caraïbes (à Ville-de-Belize (Belize), du 10 au 12 juillet 2019). Il a pris note des messages clefs du dernier atelier en date³⁵ et de la nécessité de continuer d'organiser de tels ateliers dans d'autres régions. Il a pris acte de la mise en place par l'OMM du Réseau d'observation de base mondial³⁶.
- 40. Rappelant les conclusions de sa quarante-septième session³⁷, le SBSTA s'est félicité de constater que le Groupe de travail conjoint CEOS/CGMS sur le climat poursuivait ses travaux en application du plan de mise en œuvre du SMOC³⁸. Il a pris acte de la conception systémique de l'architecture en constellation, qui associait des composantes satellites, *in situ* et de modélisation pour l'estimation des émissions, pour la surveillance du dioxyde de carbone et du méthane depuis l'espace³⁹. Il a invité les agences spatiales, les modélisateurs et les Parties à mener un dialogue véritable dans le cadre de la mise en œuvre et de l'utilisation du système.
- 41. Le SBSTA a souligné de nouveau la nécessité d'un financement durable pour répondre aux besoins essentiels de l'observation du climat mondial dans le cadre de la Convention.
- 42. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer leurs vues sur les thèmes possibles de la Journée d'information sur la Terre en 2020, qui aura lieu en marge de la cinquante-troisième session du SBSTA (novembre 2020), et les années suivantes, au moyen du portail prévu à cet effet, d'ici au 14 août 2020.

VIII. Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

43. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2019/4. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu que ce point serait examiné dans le cadre de consultations informelles cofacilitées par Geert Fremout (Belgique) et Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo). À la même séance, le Président du SBSTA a invité Pasang Dolma Sherpa, Coprésident du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, à faire rapport sur les résultats de la deuxième réunion du Groupe. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous.

Débattu à la réunion du groupe mixte du SMOC à Marrakech (Maroc) en mars 2019 ; voir https://gcos.wmo.int/en/gcos-joint-panels-meeting.

³³ La Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, le Conseil international de la science, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'OMM.

³⁴ Voir https://gcos.wmo.int/en/regional-workshops.

³⁵ Voir https://gcos.wmo.int/en/wmo-gcoswigos-caribbean-workshop-observations-climate-and-meteorology.

³⁶ Voir https://www.wmo.int/pages/prog/www/wigos/GBON.html.

³⁷ FCCC/SBSTA/2017/7, par. 59.

³⁸ Voir http://ceos.org/document_management/Meetings/COP-21/COP-21_2015/Strategy-Towards-Architecture-for-Climate-Monitoring-from-Space.pdf.

³⁹ Voir http://ceos.org/document_management/Virtual_Constellations/ACC/Documents/CEOS_AC-VC_GHG_White_Paper_Publication_Draft2_20181111.pdf.

2. Conclusions

- 44. Le SBSTA a rappelé les décisions 1/CP.21, 1/CP.23 et 1/CP.24.
- 45. Le SBSTA a accueilli favorablement le rapport de la première réunion du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones⁴⁰.
- 46. Le SBSTA a également accueilli favorablement le plan de travail initial de deux ans pour l'exécution des fonctions de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (2020-2021)⁴¹.
- 47. Le SBSTA s'est félicité du travail accompli par le Groupe de facilitation dans le cadre du processus transparent, inclusif et participatif visant à élaborer le plan de travail initial de deux ans mentionné au paragraphe 46 ci-dessus.
- 48. Le SBSTA a noté que la deuxième réunion du Groupe de facilitation s'était tenue en marge de la session en cours, avec des résultats probants⁴².
- 49. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la participation active des Parties, des peuples autochtones, des communautés locales et des autres parties concernées aux deux réunions du Groupe de facilitation.
- 50. Le SBSTA a remercié les Gouvernements australien, canadien, finlandais, luxembourgeois, norvégien et suédois d'avoir apporté un soutien financier aux travaux de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones.
- 51. Le SBSTA a réaffirmé qu'il importait de renforcer la cohérence entre le Groupe de facilitation et les organes compétents relevant ou non de la Convention, conformément à leurs mandats respectifs.
- 52. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues au paragraphe 46 ci-dessus.
- 53. Le SBSTA a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

IX. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

54. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des communications relatives à la question. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu que ce point serait examiné en même temps que le point 16 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI, ayant le même intitulé, et que le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre se réunirait sous la forme d'un groupe de contact coprésidé par Keith Anderson (Suisse) et Una May Gordon (Jamaïque). À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous.

2. Conclusions

55. Le SBI et le SBSTA ont constaté que le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre avait poursuivi ses travaux sur l'élaboration du plan de travail sexennal du forum et du CKI mais ne les avait pas achevés. Ils sont convenus de transmettre la question à la COP, à la CMP et à la CMA, respectivement à leurs vingt-cinquième, quinzième et

⁴⁰ FCCC/SBSTA/2019/4.

⁴¹ FCCC/SBSTA/2019/4, annexe I.

 $^{^{\}rm 42}~$ Des précisions sur la réunion sont disponibles à l'adresse http://unfccc.int/node/200642.

deuxième sessions, afin que le plan de travail y soit achevé et adopté en tenant compte du projet de texte établi par les organes subsidiaires⁴³.

- 56. Ayant examiné le rapport annuel⁴⁴ sur les travaux du CKI en 2019, y compris les recommandations du CKI que le forum pourrait adresser à la COP, à la CMP et à la CMA, le SBSTA et le SBI sont convenus de transmettre le rapport à la COP, à la CMP et à la CMA, respectivement à leurs vingt-cinquième, quinzième et deuxième sessions, afin qu'elles en poursuivent l'examen et élaborent des décisions.
- 57. Le SBI et le SBSTA ont recommandé à la COP, à la CMP et à la CMA d'examiner et d'adopter, respectivement à leurs vingt-cinquième, quinzième et deuxième sessions, le projet de règlement intérieur du CKI figurant à l'annexe du rapport de celui-ci⁴⁵ 46.

X. Questions méthodologiques relevant de la Convention

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

58. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, il est convenu que ce point serait examiné dans le cadre de consultations informelles cofacilitées par Ole-Kenneth Nielsen (Danemark) et Marcelo Rocha (Brésil). À sa 3^e séance, le SBSTA a noté que les Parties n'étaient pas parvenues à s'entendre sur des conclusions. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session.

B. Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

59. À sa 1^{re} séance, le SBSTA a décidé de renvoyer l'examen de cette question à sa cinquante-quatrième session (mai-juin 2021).

C. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre

(Point 10 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

60. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, il est convenu que ce point serait examiné dans le cadre de consultations informelles cofacilitées par Clifford Mahlung (Jamaïque) et Riitta Pipatti (Finlande). À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous.

2. Conclusions

61. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen des questions liées à l'interface à sa cinquante-quatrième session, afin de décider des prochaines mesures à prendre.

⁴³ Disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/203524 (version du 7 décembre 2019, 19 heures).

⁴⁴ Document KCI/2019/2/4, disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/202723.

⁴⁵ Voir note 44 ci-dessus.

⁴⁶ Le règlement intérieur du KCI a été adopté par les décisions 4/CP.25, 4/CMP.15 et 4/CMA.2, respectivement.

D. Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre

(Point 10 d) de l'ordre du jour)

62. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, il est convenu que ce point serait examiné dans le cadre de consultations informelles cofacilitées par Riccardo De Lauretis (Italie) et M. Mahlung. À sa 3^e séance, le SBSTA a noté que les Parties n'étaient pas parvenues à s'entendre sur des conclusions. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

E. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

(Point 10 e) de l'ordre du jour)

63. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, il est convenu que ce point serait examiné dans le cadre de consultations informelles cofacilitées par Bert van Loon (Belgique) et Jeanette Mani (Fidji). À sa 3^e séance, le SBSTA a noté que les Parties n'étaient pas parvenues à s'entendre sur des conclusions. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations au nom du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des 77 et de la Chine.

XI. Questions méthodologiques relevant de l'Accord de Paris

(Point 11 de l'ordre du jour)

- A. Tableaux communs pour la communication électronique des informations contenues dans les rapports nationaux d'inventaire des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre (Point 11 a) de l'ordre du jour)
- B. Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

C. Modèles de tableaux communs pour la communication électronique des informations relatives à l'appui fourni et mobilisé en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités, ainsi qu'à l'appui nécessaire et reçu au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris

(Point 11 c) de l'ordre du jour)

D. Aperçus du rapport biennal au titre de la transparence, du document national d'inventaire et du rapport d'examen technique par des experts, conformément aux modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence des mesures et de l'appui (Point 11 d) de l'ordre du jour)

E. Programme de formation pour les experts participant à l'examen technique

(Point 11 e) de l'ordre du jour)

Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des communications relatives à la question. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu de créer un groupe de contact coprésidé par Xiang Gao (Chine) et Helen Plume (Nouvelle-Zélande), qui ont également organisé des consultations informelles sur les points 11 a), b) et d). Les coprésidents étaient secondés par Delphine Eyraud (France) et Seyni Nafo (Mali) (pour le point 11 c)) et Jae Hyuk Jung (République de Corée) et Harry Vreuls (Pays-Bas) (pour le point 11 e)), qui ont été les cofacilitateurs des consultations informelles tenues dans le cadre du groupe de contact. À sa 3e séance, le SBSTA a noté que les Parties n'étaient pas parvenues à s'entendre sur des conclusions. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session⁴⁷. Des déclarations ont été faites par les représentants de 15 Parties au nom des groupes de Parties suivants : Groupe des États d'Afrique; Alliance des petits États insulaires; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne et ses États membres ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; PMA ; Pays en développement animés du même esprit ; et Groupe composite.

XII. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 12 de l'ordre du jour)

Délibérations

65. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, il a décidé de créer un groupe de contact présidé par son président, lequel était secondé par Hugh Sealy (Barbade) et Peer Stiansen (Norvège), qui ont cofacilité les consultations informelles tenues dans le cadre du groupe de contact. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-dessous.

A. Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

Conclusions

- 66. Conformément à la demande de la CMA⁴⁸, le SBSTA a décidé de lui transmettre le projet de texte de décision sur les directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris⁴⁹.
- 67. Le projet de texte de décision est transmis à la CMA, pour examen à sa deuxième session, étant entendu que ce texte ne fait pas l'objet d'un consensus entre les Parties et que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour que la CMA adopte la version finale de la décision⁵⁰.

⁴⁷ Conformément à la décision 18/CMA1, le SBSTA poursuivra ses travaux sur cette question et transmettra ses recommandations pour examen et adoption à la troisième session de la CMA.

⁴⁸ Décision 8/CMA.1, par. 3.

⁴⁹ Disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/203869.

⁵⁰ Pour la décision adoptée par la CMA, voir la décision 9/CMA.2.

B. Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

Conclusions

- 68. Conformément à la demande de la CMA⁵¹, le SBSTA a décidé de lui transmettre le projet de texte de décision sur les règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris⁵².
- 69. Le projet de texte de décision est transmis à la CMA, pour examen à sa deuxième session, étant entendu que ce texte ne fait pas l'objet d'un consensus entre les Parties et que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour que la CMA adopte la version finale de la décision⁵³.

C. Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

Conclusions

- 70. Conformément à la demande de la CMA⁵⁴, le SBSTA a décidé de lui transmettre le projet de texte de décision sur le programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris⁵⁵.
- 71. Le projet de texte de décision est transmis à la CMA, pour examen à sa deuxième session, étant entendu que ce texte ne fait pas l'objet d'un consensus entre les Parties et que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour que la CMA adopte la version finale de la décision⁵⁶.

XIII. Rapports annuels sur les examens techniques

(Point 13 de l'ordre du jour)

A. Examen technique des informations relatives aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

72. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1re séance. Il a pris note des informations contenues dans le document FCCC/SBSTA/2019/INF.3.

B. Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

73. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1re et 3e séances. À la 1re séance, une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie. Par la suite, le SBSTA a décidé que son président tiendrait des consultations sur la question. À sa

⁵¹ Voir note 48 ci-dessus.

⁵² Disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/203870.

⁵³ Voir note 50 ci-dessus.

⁵⁴ Voir note 48 ci-dessus.

⁵⁵ Disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/203867.

⁵⁶ Voir note 50 ci-dessus.

3º séance, il a pris note des informations figurant dans le document FCCC/SBSTA/2019/INF.4.

C. Examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto

(Point 13 c) de l'ordre du jour)

74. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1^{re} séance. Il a pris note des informations contenues dans le document FCCC/SBSTA/2019/INF.5.

XIV. Questions diverses

(Point 14 de l'ordre du jour)

75. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1^{re} séance. Aucune autre question n'a été soulevée.

XV. Clôture et rapport de la session

(Point 15 de l'ordre du jour)

1. Incidences administratives et budgétaires

- 76. À la 3e séance du SBSTA, une représentante du secrétariat a donné, au nom du Secrétaire exécutif adjoint, une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées à la session, conformément à l'article 15 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué. Elle a informé le SBSTA que plusieurs activités découlant des négociations tenues pendant la session nécessitaient l'appui du secrétariat et exigeaient des ressources en sus de celles qui étaient inscrites au budget de base pour l'exercice biennal 2020-2021.
- 77. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Mise au point et transfert de technologies : Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques », un montant de 77 000 euros sera nécessaire en 2020 pour préparer et organiser une journée de la technologie pendant la session. Selon le budget de la Convention⁵⁷, cette journée entre dans la catégorie des activités temporaires ou à court terme, qui doivent être financées par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires⁵⁸.
- 78. La représentante a fait observer qu'il s'agissait d'un montant provisoire calculé sur la base des informations disponibles à ce moment-là. Elle a dit espérer que le secrétariat puisse compter sur la générosité dont les Parties avaient fait preuve jusqu'alors en finançant en temps voulu et de manière prévisible les activités. Elle a aussi indiqué que, sans ces contributions, le secrétariat ne serait pas en mesure de fournir l'appui demandé.

2. Clôture et rapport de la session

79. À sa 3e séance, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport sur les travaux de la session et a autorisé le Rapporteur à le compléter avec le concours du secrétariat et à le communiquer à toutes les Parties. Le Président a remercié la Vice-Présidente, la Rapporteuse, les présidents des groupes de contact et les cofacilitateurs des consultations informelles, les Parties et le secrétariat pour leur soutien, et a clos la session.

18 GE.20-04103

⁵⁷ FCCC/SBI/2019/4, par. 36.

⁵⁸ Il est fait état des mêmes coûts au titre du point 13 a) de l'ordre du jour de la cinquante et unième session du SBI.